



Rapport d'activités
au
30 juin 2020

1. Description des activités de la société

- [En matière d'opérationnalité des sites, prestation de services au profit des sociétés de gestion des aéroports wallons](#)

L'activité principale de la SOWAER consiste à prester des services afin de soutenir les sociétés de gestion dans le cadre des missions qui leur sont confiées par le Gouvernement wallon.

La SOWAER bénéficiait, de la part de la Région wallonne, d'une concession domaniale sur les terrains situés dans les zones aéroportuaires de Liège et de Charleroi assortie d'un droit réel sur les infrastructures suite à un apport en nature réalisé en 2002.

Depuis le 19 juin 2014, suite à l'apport en nature des terrains propriété de la Wallonie, la SOWAER est devenue pleinement propriétaire des deux aéroports (terrains et infrastructures).

Ces biens sont mis à disposition des sociétés gestionnaires des aéroports à titre onéreux.

La SOWAER bénéficie en outre depuis 2003 de la concession domaniale des terrains situés dans les aérodromes de Spa La Sauvenière et Cerfontaine. Une concession similaire existant également pour l'aérodrome de Saint-Hubert a pris fin le 10 avril 2019.

La SOWAER est chargée d'assurer l'entretien et le développement de ces infrastructures ainsi que des zones économiques contiguës aux deux aéroports.

C'est dans ce cadre qu'elle a été chargée de réaliser un programme d'investissements approuvé par le Gouvernement wallon et qui comprend notamment la construction d'un nouveau terminal passagers, de nouveaux parkings avions, d'une nouvelle tour de contrôle et l'allongement de la piste à Charleroi ainsi que la construction d'un poste d'inspection vétérinaire, de parkings avions, d'un parc pétrolier et l'allongement de la piste à Liège.

La SOWAER peut également, à la demande des sociétés de gestion, réaliser des investissements spécifiques pour lesquels elle réclame une redevance complémentaire, conforme au prix du marché.

Elle peut également octroyer des financements aux sociétés gestionnaires afin de réaliser des investissements complémentaires.

Depuis sa création, la SOWAER a développé la gamme des services rendus aux sociétés de gestion. Ainsi, d'un simple concessionnaire, la SOWAER est devenue, au fil du temps, un prestataire de services multiples.

La SOWAER confie en effet aux sociétés de gestion un outil opérationnel de manière à favoriser le développement économique et l'emploi liés à l'activité aéroportuaire et permet à celles-ci une utilisation optimale du domaine public aéroportuaire en tenant compte des spécificités des infrastructures dédiées à l'activité aérienne.

Ainsi, outre la mise à disposition d'infrastructures opérationnelles et l'exécution des programmes d'investissements, la SOWAER a également mis à disposition des sociétés de gestion son know-how en matière technique, financière, juridique et fiscale, notamment dans le cadre de leurs investissements sur fonds propres.

La SOWAER met également à la disposition des sociétés de gestion les informations collectées sur les trajectoires de vols et les niveaux sonores des aéronefs, ainsi que divers outils permettant une gestion optimale et respectueuse de l'environnement des sites aéroportuaires et réalise d'autres prestations en appui aux missions dévolues à celles-ci.

- [Gestion de participations financières pour le compte du Gouvernement wallon](#)

La SOWAER gère des participations financières dans les sociétés gestionnaires et ce, pour le compte du Gouvernement wallon, qui désigne lui-même les administrateurs qui le représentent dans ces sociétés.

- [Gestion des programmes environnementaux pour le compte de la Région wallonne](#)

La SOWAER est chargée de mettre en œuvre, de suivre et de financer les mesures environnementales adoptées par le Gouvernement wallon en vue d'accompagner et d'encadrer le développement des aéroports wallons.

Dans ce cadre, la SOWAER intervient dans l'acquisition et l'insonorisation d'immeubles situés autour des aéroports ainsi que dans l'octroi d'indemnités pour troubles commerciaux et professionnels et de primes de déménagement pour les locataires.

De plus, la SOWAER est chargée de mettre en place et de gérer un réseau permanent de sonomètres autour de chaque aéroport.

La SOWAER est chargée d'informer les riverains sur les différentes mesures environnementales qui leur sont accessibles. Elle dispose pour ce faire de cellules présentes sur les 2 sites aéroportuaires.

- [Financement des missions de sûreté et de sécurité confiées, par la Région wallonne, aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi.](#)

La SOWAER est chargée du financement, aux termes des missions déléguées particulières qui lui sont confiées par le Gouvernement et pour le compte de la Wallonie, d'activités confiées aux sociétés gestionnaires des aéroports de Liège et Charleroi en matière de sécurité et de sûreté.

- [Aménagement de zones d'activités économiques](#)

Dans l'objectif de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège, ainsi que pour permettre le développement des activités de l'aéroport, le Gouvernement Wallon a procédé à des modifications successives du plan de secteur afin de dédicacer de nouveaux terrains en zones d'activités économiques.

Depuis décembre 2008, c'est la SOWAER qui est chargée de la viabilisation de ces zones d'activités économiques.

Pour ce faire elle a été reconnue comme opérateur au sens du décret du 2 février 2017 relatif au développement des parcs d'activités économiques.

La SOWAER peut dès lors prétendre à des subsides régionaux afin de lui permettre de mener à bien la viabilisation de ces zones.

2. Commentaires des événements du premier semestre 2020

- [Crise du Covid-19](#)

Dans le cadre de l'Encadrement temporaire adopté par la Commission européenne le 19 mars 2020 (modifié le 4 avril 2020) suite à la crise du Covid-19, la SOWAER a diligenté une procédure de notification d'un régime d'aide aux aéroports wallons en date du 4 avril 2020 sur la base de l'article 107.3, b du TFUE.

L'autorisation formelle a été octroyée par la Commission en date du 11 avril 2020.

La mesure permet à la SOWAER de suspendre provisoirement la facturation des redevances trimestrielles de concession liées à la mise à disposition des infrastructures aéroportuaires aux sociétés de gestion des aéroports wallons. Elle pourra être activée si l'impact de la crise génère pour les sociétés de gestion une diminution substantielle des redevances aéronautiques ou des défauts de paiement des clients.

Le paiement de l'ensemble des redevances dues pour l'année 2020 pourrait être postposé pour une durée maximale de 6 ans.

Au 30 juin 2020, les deux premières trimestrialités dues par BSCA ont été suspendues, soit un montant de 8.392.943 €. Par contre, les redevances dues par Liege Airport n'ont pas fait l'objet d'une suspension, la société de gestion ne rentrant pas dans les conditions prévues pour l'activation de cette mesure.

Par ailleurs, dans le cadre de la charte Febelfin, Liege Airport et Liege Airport Business Park ont demandé à bénéficier d'une franchise de remboursement du capital pendant 6 mois sur les leasings du terminal passagers et du bâtiment 22 (hall de fret). La durée des leasings sera dès lors prolongée. Par contre, le paiement des intérêts n'est pas suspendu. Ceux-ci s'appliquent pendant les deux trimestres reportés sur le solde restant dû qui est staté.

- [Réalisation des programmes d'investissements](#)

A. Etat des lieux

I. Travaux réalisés à l'aéroport de Liège

Travaux terminés

- Programme d'investissements initial de 2001
 - Plate-forme Sud, dernière phase
 - Poste d'inspection vétérinaire
 - Nouvelle Aérogare
 - Liaison Flémalle
 - Réparation de la piste principale
 - Zone Fret Nord
 - Extension du Parc pétrolier
 - Allongement de piste
 - Ecoulement des eaux vers la Meuse
 - Chemin de ronde et clôture périphérique au Nord
 - Réalisation d'un réseau hydrant pour alimenter en kérosène la Zone Fret Nord
 - Mise en conformité des clôtures périphériques des terrains militaires
 - Câblage pour l'installation d'un système de détection d'incursion de piste par caméras thermiques
 - Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement
 - Assainissement terrains militaires – Zone whisky et plaine de Cubber – Fonds FEDER – Spaque
 - Zone fret Nord – Points d'ancrage supplémentaires
 - Rénovation et upgrade de l'ILS 04R (Instrumental Landing System) de la piste principale
 - Rénovation de l'ILS 22L (Instrumental Landing System) de la piste principale
 - Pipeline – Mise en conformité cabine de soutirage

- Gros entretiens à charge de la SOWAER

- Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – phase 1
- Réparations des voiries land-side entre les bâtiments TNT airways et B44
- Comblement de puits de phosphate dans l'enceinte aéroportuaire
- Rénovation du parking B46
- Aménagement de l'ajutage du bassin d'orage militaire
- Pose d'un nouveau réseau de gaines pour le balisage lumineux de l'approche 23L
- Réparation des bretelles d'accès à la piste S3-S4
- Réparation voirie land-side
- Réparation de la bretelle d'accès à la piste S2
- Remplacement du séparateur d'hydrocarbures du B102
- Création du deuxième accès à la carrière
- Rénovation et upgrade du balisage de la piste 04R en cat. III
- Rénovation panneaux de balisage (Modification QFU)
- Installation d'une nouvelle manche à air
- Réparations ponctuelles revêtement bretelle N2
- Réparation de caniveaux au pied des tours d'embarquement
- Remplacement des poteaux d'éclairage en bois du B18
- Remplacement des barrières d'entrée de la Tour de contrôle
- Rénovation balisage de la raquette « 04R »
- Remplacement des chaudières de la Tour de contrôle
- Bâtiment 44 - Rénovation des châssis

Travaux réceptionnés provisoirement

- Suppression des « Weld + end » sur le pipeline
- Création de nouveaux postes de stationnement d'avion au Sud
- Rénovation des installations de balisage du sol de la piste principale 22L-04R
- Réparation voirie de service aéroportuaire
- Rénovation du groupe no-break B18
- Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)

- Boucle H.T. – Mise en conformité de la section du câble
- Rénovation du taxiway Sierra 5
- Entretien des berges du bassin d'orage S3-S4
- Rénovation de l'éclairage de la dalle Sud au droit de LACHS
- Rénovation de la piste secondaire 22R-04L
- Extension de la Zone fret Nord – Déplacement du surpresseur d'eau au Nord
- Extension de la Zone fret Nord – Création d'un nouveau réseau d'égouttage
- Egouttage nouvelle conduite vers bassin d'orage Carlens
- Rénovation installations électrique et HVAC de la tour de contrôle – Phase 2
- Tour de contrôle – Rénovation salle Data
- Aménagement d'une dalle dédiée à l'aviation d'affaires au Sud
- Modification des ajutages du bassin d'orage Ferdou et Carlens
- Modification de l'échangeur 4
- Investissement sécurité/sureté – Acquisition d'équipement ETD
- Investissement sécurité/sureté – Renforcement couverture radar périmétrique
- Rescellement de balises
- Apron Nord – Réparation caniveaux

Travaux en cours en 2020

- Réparation du taxiway Alpha
- Réalisation d'une interface entre AMS (Radar sol) et ALCS (Commande de balisage)
- Extension de la Zone fret Nord – Création de 4 nouveaux postes de stationnement avion et extension du taxi Delta
- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Tour de contrôle – Restyling des locaux
- Nouvelle clôture autour de la carrière Fontaine et mise en conformité clôture seuil 04R+ fondations clôture Ouest
- Démolition voiries Flexport 1
- Rénovation de la pompe secondaire du pipeline à Glons
- Construction de 3 mares en béton

- Rénovation partielle de la toiture du bâtiment B102
- Extension de la zone fret Nord – 5^{ème} et 6^{ème} postes

Études en cours en 2020

- Suivi de travaux sur et à proximité du pipeline
- Mise en conformité de l'enfouissement du pipeline
- Allongement de la piste secondaire et création de nouveaux taxiways
- Comblement de la carrière existante en extrémité de la piste secondaire
- Bâtiment 44 - Rénovation HVAC et Toiture
- Investissement en matière de sécurisation suite aux attentats
- Rénovation des installations de balisage du taxi Alpha
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station (régulateurs, armoires de commande,...)
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station B44 et B94
- Rénovation et mise en conformité de l'éclairage de la dalle Sud
- Réalisation d'une Tour de contingence
- Enduit réjuvénant piste 22L-04R
- Dalle GSE Nord A
- Assainissement terrains militaires

II. Travaux réalisés à l'aéroport de Charleroi

Travaux terminés

- Programme d'investissements initial de 2001
 - Extension station kérosène
 - Rénovation et extension de l'ancienne aérogare
 - Rénovation globale des équipements de balisage
 - Aménagement du hangar S14
 - Assainissement du site et voûtement du ruisseau le TINTIA
 - Réfection du taxiway Sud
 - Réparation de la piste
 - Construction d'une nouvelle aérogare au nord du site
 - Aménagement de dalles de stationnement aéronefs
 - Construction d'un parking voitures à étages, de voiries d'accès et de parkings au sol
 - Hall de maintenance
 - Passage en catégorie 3 (ILS et balisage)
 - Parc pétrolier
 - Taxiway Nord
 - Sécurisation périmétrique du site (remise en état des clôtures)
 - Parking voitures – couvertures des puits d'évacuation des fumées et des rampes pour automobiles + protection des façades
 - Modification et réparation du balisage du seuil de piste
 - Désenfumage du tri bagage et ajout de sorties de secours
 - Mise en conformité station d'épuration et bassin de rétention
 - Remplacement séparateur d'hydrocarbures dans le parking personnel
 - Rénovation et modification du balisage de la piste dans l'approche 07
 - Endoscopie de l'égouttage de la piste et des infrastructures s'écoulant vers le versant Sud
 - Sécurisation périmétrique du site (sécurisation « électronique »)
 - Construction du bâtiment technique pour le nouveau radar d'approches à Florennes

- Gros entretiens à charge de la SOWAER
 - Rénovation des dalles P3 et P4
 - Réparations diverses des installations du balisage aéroportuaire
 - Réparations ponctuelles du revêtement en hydrocarboné du taxiway Nord
 - Rénovation décennale du groupe no-break de la cabine C2
 - Entretien piste – Réparations urgentes au droit de N1
 - Rénovation parking personnel Nord
 - Rénovation du système de détection d'incendie dans le tunnel technique
 - Remplacement connectique du balisage
 - Extension de la sous-station de balisage C5
 - Remplacement des chaudières du bâtiment S14
 - Réparation caniveau en position P66
 - Réparation caniveau en position P65
 - Remplacement Groupe de froid et ventilation bâtiment S7
 - Réparations urgentes isolement balisage piste

- Investissements requis par SKEYES
 - Remplacement de plusieurs climatisations des locaux techniques de l'ILS, du DVOR, et du radar d'approche

- Investissements moyennant une redevance complémentaire
 - Extension des parkings avions nord – Phase 1 (Ouest)
 - Extension des parkings avions nord – Phase 2 (Est)

Travaux réceptionnés provisoirement

- Tour de contrôle – Rénovation de l'alimentation électrique et des UPS
- Remise en état des bords de piste pour accueillir des avions de code « E »
- Rénovation parking hall de maintenance

- Installation d'une boucle fibre optique et alimentation des antennes de multilatération (radar sol)
- Rénovation panneaux de balisage suivant modification QFU
- Réparation Taxiway Sud – Dalles P1-P2 et parking personnel Sud
- Rénovation installation balisage solde de piste – Phase 1
- Construction nouvelle sous-station électrique C7
- Rénovation de l'étanchéité du parking à étages
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné de la piste
- Travaux de réparation du revêtement hydrocarboné du Taxiway Nord
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Partie sélecteur
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Tranche ferme – Système parallèle
- Remplacement machines détection explosifs en Standard 3
- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Réhabilitation égouttage piste et partie Sud
- Rénovation parking maintenance

Travaux en cours en 2020

- Rénovation du taxiway Sud
- Allongement de la piste à 3.200m
- Radar de sol – Installation des équipements et des antennes (SKEYES)
- Déplacement de cabine de détente gaz de la Sonaca
- Rénovation des installations de balisage du solde de la piste – Phase 2
- Extension de la capacité de stockage de Jet A1 au parc pétrolier Nord

Etudes en cours en 2020

- Enduit réjuvenant sur piste et taxiway Nord
- Remplacement du groupe no-break en sous-station C2
- Réalisation d'une interface entre AMS (Radar sol) et ALCS (Commande de balisage)
- Réparation des caniveaux dalles avions Nord et Sud
- Mise en conformité par rapport aux exigences reprises dans le permis d'environnement – Rénovation égouttage de la piste
- Rénovation des installations de balisage taxiway Nord et dalle de stationnement des avions Nord – Tranche conditionnelle – Système parallèle
- Rénovation système de détection d'incendie des sous-stations électriques
- Rénovation et renforcement Taxiway Nord entre N5 et N6
- Réparations des dégradations de la structure béton du parking P1 et P5
- Tour de contrôle - Restyling des locaux
- Rénovation Bâtiments S6 et S7
- Rénovation des installations de balisage du taxi Sud
- Remplacement des équipements de balisage installés en sous-station
- Rénovation des groupes électrogène en sous-station C3 et C4
- Rénovation de l'éclairage des dalles parking avions
- Rénovation des installations H.T. de la SABCA
- Réalisation d'une Tour de contingence

III. Travaux réalisés à Spa - La Sauvenière

Travaux terminés

- Travaux de structure et d'équipement pour installation de 2 futures stations carburant
- Installation de 2 nouvelles stations carburant aériennes
- Mise en conformité vis-à-vis de l'audit SECO
- Aménagement des zones d'avitaillement et alimentation électrique des containers à carburant et du hangar n°01
- Réparation du taxiway
- Mise en conformité installation électrique
- Modification du marquage de la piste - DGTA
- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage du Sunset
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol en collaboration avec Spa Monopole et la Ville de Spa
- Réalisation d'une campagne d'essais de sol complémentaire imposée par le permis unique (zones non concernées par l'exploitation aéronautique)
- Mise en conformité suivant l'avis du Service Régional Incendie repris dans le permis unique
- Rénovation du système de surveillance CCTV de l'aérodrome
- Assainissement des sols suite à l'obtention du permis d'assainissement courant de l'année 2013
- Rénovation toiture cabine H.T. et bardage du bureau de navigation

Travaux réceptionnés provisoirement

Néant

Travaux en cours en 2020

- Rafraichissement du marquage de la piste et du taxiway

Etudes en cours en 2020

- Rénovation et mise en conformité des installations de chauffage

V. Travaux réalisés à Cerfontaine

Travaux terminés

- Drainage de la piste Sud
- Drainage de la piste Nord et des taxiways
- Mise en conformité des installations électriques et de détection d'incendie
- Travaux de gros entretiens et de grosses réparations du bâtiment administratif
- Installation d'un faux-plafond dans la cafétéria
- Stabilisation des pistes et des taxiways (marché pluriannuel)

Travaux en cours en 2020

- Néant

- [Prises de participations dans les sociétés gestionnaires des aéroports et des aérodromes](#)

Liege Airport

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans Liege Airport est toujours de 5.183.501 €, entièrement libérés, ce qui représente 24,10 % du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 2.219.234 € à 3.115.154 €.

BSCA

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice dans le cadre de l'objet social, de telle sorte que la participation que la SOWAER détient dans BSCA est toujours de 2.014.500 €, entièrement libérés, soit 22,56 % du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 7.858.092 € à 8.058.773 €.

La SOWAER détient également 3.450 parts en mission déléguée pour le compte de la Wallonie, soit 27,65 % du capital.

Au total, la SOWAER détient 6.265 parts, soit 50,21 % du capital.

Société de gestion de l'aérodrome de Saint Hubert

Au 30 juin 2019, la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert est passée de 22,63% à 76,73% du capital en raison du rachat des parts détenues par la Régie aérienne de Saint-Hubert suite à la reprise de la gestion de l'aérodrome par la Ville.

Par ailleurs, des coopérateurs détiennent la part variable du capital de la société, soit 23,27%.

La réduction de valeur actée a été portée de 3.359 € à 18.335 €.

Société de gestion de l'aérodrome de Spa

Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice de telle sorte que la participation de la SOWAER dans la société de gestion de l'aérodrome de Spa atteint 62.000 €, entièrement libérés, ce qui représente l'entièreté du capital.

La plus-value de réévaluation a été portée de 22.243 € à 52.642 €.

Société de gestion de l'aérodrome de Cerfontaine

La SOWAER détient l'entièreté du capital de la société, soit 125.000 €. La société ayant été mise en liquidation, une réduction de valeur a été actée sur l'entièreté du montant.

Les opérations de liquidation étant terminées, le liquidateur a soumis au Tribunal de l'entreprise un plan de répartition de l'actif et du passif.

Par jugement du 30 septembre 2019, le Tribunal :

- a constaté la production en formes régulières des pièces de procédure prévues par la loi
- a pris connaissance du plan de répartition de l'actif entre les différents créanciers, déposé pour accord par Monsieur Pierre JANDRAIN, agissant en sa qualité de liquidateur de la SA SOGELAC
- a approuvé le plan de répartition proposé par le liquidateur

Le CA de la SOWAER, en sa qualité d'assemblée générale de la Société de gestion, doit à présent statuer sur la clôture de la liquidation en vue des formalités de publication au moniteur belge.

De plus, une convention cadre d'exploitation a été conclue avec un partenaire privé, la S.A. EBCF en vue de confier à cette dernière la gestion du site de Cerfontaine. Cette convention devrait déboucher sur la conclusion d'un bail emphytéotique de 99 ans.

- [Gestion des mesures environnementales](#)

A. Aéroport de Liège – Bierset

I. **Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B. de l'aéroport de Liège-Bierset.**

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion ECETIA/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu fin 2018 et concernait 798 biens. La deuxième phase, comprenant un solde de 822 biens, s'est clôturée le 20 mai 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2020, 1 immeubles bâtis a été acquis, ce qui porte le total à 1.603 immeubles bâtis et 182 immeubles non bâtis.

II. **Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2020, 214 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' et B'.

III. **Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Liège.**

Au 30 juin 2020, 56 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Liège

Au cours du premier semestre 2020, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des estimateurs privés (architectes et acousticiens) ayant réalisé les dossiers d'avant-projet et des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 44.123 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 384.700 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Liège ont été versées pour un montant de 65.952 €

B. Aéroport de Charleroi – Gosselies

I. Acquisition d'immeubles en zones A' et B' du P.E.B.

Par décision du Gouvernement wallon du 26 octobre 2017, il a été convenu de mettre fin au contrat de gestion IGRETEC/SOWAER à dater du 31 décembre 2019 et de procéder au transfert des immeubles acquis.

Dans ce cadre, une première phase de transfert a eu lieu en date du 14 septembre 2018 et concernait 55 biens. Le solde de 56 biens a été transféré le 15 octobre 2019.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la SOWAER procède directement à l'ensemble des nouvelles acquisitions, sans intervention de l'intercommunale.

Au cours du premier semestre 2020, aucun immeuble bâti n'a été acquis, de telle sorte que le total est toujours de 210 immeubles bâtis et 4 immeubles non bâtis.

II. Primes de déménagement aux locataires d'immeubles repris en zones A' et B' de Charleroi.

Au 30 juin 2020, 27 primes de déménagement ont été payées à des locataires qui ont déménagé des zones A' ou B'.

III. Indemnités de chef de trouble commercial en zones A' et B' de Charleroi.

Au 30 juin 2020, 7 indemnités ont été versées à des personnes qui exerçaient une activité professionnelle en zone A' ou B' et qui ont déménagé ou arrêté cette activité.

IV. Insonorisation des immeubles situés autour de l'aéroport de Charleroi

Au cours du semestre, la SOWAER a pris en charge, dans le cadre de la procédure d'aide à l'insonorisation mise en œuvre par le Gouvernement wallon, les honoraires des coordinateurs de sécurité pour un montant total de 732 €.

Dans le cadre des chantiers réalisés, la SOWAER a été amenée à prendre en charge les montants relatifs aux travaux d'insonorisation pour un total de 84.685 €

Des aides forfaitaires à l'insonorisation de biens à l'usage d'habitation en zone D' du plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Charleroi ont été versées pour un montant de 45.242 €

C. Réseau de mesure du bruit

Pour le premier semestre 2020, les coûts portant sur les licences et la maintenance du logiciel DIAPASON et du réseau de sonomètres, ainsi que sur la formation y relative s'élèvent à 128.385,47 €.

D. Experts et avocats

Dans le cadre des missions déléguées qui lui sont confiées par le Gouvernement wallon, la SOWAER a été amenée à prendre en charge des honoraires des avocats défendant les intérêts de la Région wallonne en matière d'aéroports.

Pour le premier semestre 2020, les honoraires des avocats s'élèvent à 51.247,94 €.

- Financement des missions de sûreté-sécurité

Pour le premier semestre 2020, le financement des missions de sûreté-sécurité assurées par les sociétés de gestion des aéroports a représenté un coût 10.775.000 € pour Charleroi et de 6.220.000 € pour Liège.

- Développement des zones d'activités économiques

La SOWAER a été chargée de valoriser les terrains autour de l'aéroport de Liège en les aménageant en zones d'activités économiques.

Travaux réceptionnés provisoirement au 30 juin 2020

- Mise en œuvre de la zone d'activités économiques Flexport City 3, située au Nord des pistes de l'aéroport :
 - Mise en œuvre de la tranche conditionnelle 3 relative au nivellement de la zone et à la mise en place du merlon antibruit.

Travaux en cours

- Mise en œuvre des zones d'activités économiques Flexport City 3 :
 - Mise en œuvre de la tranche conditionnelle 4 relative au Bassin d'Orage Carlens 2 ;

Etudes en cours

- Mise en œuvre de la zone Flexport City 2 ;
- Mise en œuvre de la zone Fontaine ;
- Déconstruction des Bâtiments militaires du site du BM30 (Zone Flexport City 3)

Subsides obtenus

Entre janvier et juin 2020, le Ministre en charge de l'Équipement des zones d'activités économiques a alloué des subsides à la SOWAER pour un montant de 6.417.482 €.

Durant cette même période, aucun subside ayant fait l'objet de décisions antérieures n'a été liquidé.

3. Comptes au 30 juin 2020

- [Comptes de bilan\(en €\)](#)

ACTIF	30/06/2020	30/06/2019	Ecart eur	Ecart %
Actifs immobilisés	427.245.654	395.218.929	32.026.726	8,1%
Frais d'établissement	0	0	0	-
Immobilisations incorporelles	86.641	17.069	69.573	407,6%
Immobilisations corporelles	388.892.431	355.641.199	33.251.231	9,3%
Immobilisations financières	38.266.583	39.560.661	-1.294.078	-3,3%
Actifs circulants	53.968.032	52.929.866	1.038.166	2,0%
Créances à plus d'un an	16.059.508	8.908.939	7.150.569	-
Stocks et commandes en cours	8	8	0	0,0%
Créances à un an au plus	32.464.308	12.925.151	19.539.157	151,2%
Placements de trésorerie	0	0	0	-
Valeurs disponibles	4.472.450	30.784.179	-26.311.729	-85,5%
Comptes de régularisation	971.758	311.589	660.170	211,9%
Total de l'Actif	481.213.686	448.148.794	33.064.892	7,4%
PASSIF	30/06/2020	30/06/2019	Ecart eur	Ecart %
Capitaux propres	276.548.872	278.548.451	-1.999.580	-0,7%
Capital	319.866.095	319.866.095	0	0,0%
Primes d'émission	0	0	0	-
Plus values de réévaluation	15.230.629	14.103.630	1.126.999	8,0%
Réserves	0	0	0	-
Résultat reporté	-73.388.887	-70.253.787	-3.135.100	4,5%
Subsides en capital	14.841.034	14.832.513	8.522	0,1%
Provisions et impôts différés	0	0	0	-
Dettes	204.664.815	169.600.343	35.064.472	20,7%
Dettes à plus d'un an	108.249.659	128.812.991	-20.563.332	-16,0%
Dettes à un an au plus	86.717.347	35.060.051	51.657.296	147,3%
Comptes de régularisation	9.697.809	5.727.302	3.970.508	69,3%
Total du Passif	481.213.686	448.148.794	33.064.892	7,4%

- [Compte de résultats](#)

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Ventes et prestations	35.608.826	34.598.752	1.010.074	2,9%
Chiffre d'affaires	16.578.294	15.379.622	1.198.672	7,8%
Variation des stocks	-350.445	148.300	-498.744	-336,3%
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	19.380.153	18.972.051	408.102	2,2%
Produits d'exploitation non récurrents	825	98.780	-97.955	-
Coûts des ventes et prestations	32.957.558	32.285.597	671.960	2,1%
Approvisionnements	-350.445	153.344	-503.789	-328,5%
Services et biens divers	1.516.723	1.453.431	63.292	4,4%
Rémunérations et charges sociales	2.984.445	2.886.655	97.790	3,4%
Amortissements	11.758.129	11.380.978	377.151	3,3%
Réductions de valeurs	22.197	148.300	-126.103	-
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-
Autres charges d'exploitation	17.006.546	16.190.808	815.738	5,0%
Charges d'exploitation non récurrents	19.962	72.081	-52.119	
Résultat d'exploitation	2.651.269	2.313.155	338.114	14,6%
Produits financiers	1.411.652	1.280.205	131.447	10,3%
Charges financières	2.333.477	2.811.875	-478.398	-17,0%
Résultat courant avant impôts	1.729.445	781.486	947.959	121,3%
Impôt sur le résultat	0	0	0	-
Résultat de l'exercice	1.729.445	781.486	947.959	121,3%

4. Commentaires sur les comptes semestriels

- [Les comptes de bilan](#)

A. Actif

I. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique est constituée de la valeur résiduelle de licences informatiques acquises pour un montant de 874.853 €, soit 86.641 €.

II. Immobilisations corporelles

Somme des actifs suivants :

<u>LIBELLE</u>	<u>VAL.INVEST.30/06/2020</u>	<u>VAL.RESIDUELLE 30/06/2020</u>
Apport en nature infrastr. Gosselies	62.395.150,00	3.922.972,00
Apport en nature infrastr. Gosselies 2014	24.256.565,00	24.256.565,00
Apport en nature infrastr. Bierset	26.499.396,48	3.882.913,42
Apport en nature infrastr. Bierset 2014	15.953.530,00	15.953.530,00
Actifs transférés Liège Airport	59.815.994,39	6.400.821,42
Apport nature infrastr. Spa	2.571.103,57	68.475,48
Apport nature infrastr. Cerfontaine	5.026.815,23	158.873,94
Apport nature infrastr. St Hubert	3.346.446,00	178.465,06
Investis.réalisés à Charleroi-Gosselies	223.351.880,47	99.977.013,71
Investis.réalisés à Liège-Bierset	255.782.964,20	131.789.698,05
Investis.réalisés à Spa - La Sauvenière	2.730.277,90	958.400,68
Investis.réalisés à Saint Hubert	2.893.751,88	826.388,52
Investis.réalisés à Cerfontaine	3.252.557,11	703.180,25
Siège social	1.729.994,84	231.053,46
TOTAL	689.606.427,07	289.308.350,99

Et des immobilisations en cours :

- Charleroi – Gosselies : 26.731.658,97 €
- Liège – Bierset : 38.175.526,40 €
- Saint-Hubert : 119.109,06 €
- Spa : 1.342,80 €
- Cerfontaine : 0,00 €
- Zones d'activités économiques : 34.556.442,28 €

III. Immobilisations financières

Les participations de même que les créances à long terme relatives à des leasings n'ont pas évolué au cours de la période.

IV. Créances à plus d'un an

Cette rubrique reprend une créance vis-à-vis d'une entreprise avec laquelle a été conclu un bail emphytéotique moyennant paiement d'un canon annuel et correspond au solde des sommes à percevoir (estimées sur base du prix minimum prévu) pour la durée restante du bail ainsi qu'un bail pour lequel une partie du canon reste à percevoir.

Une créance y a également été comptabilisée vis-à-vis de la Wallonie dans le cadre de l'emprunt SOWAFINAL (financement de l'aménagement des zones d'activités économiques), dont le remboursement incombe à cette dernière mais qui est repris dans les comptes de la SOWAER.

V. Stocks et commandes en cours

Ce poste, dans lequel sont repris des immeubles destinés à la vente, ne comprend plus que les ouvrages destinés à être cédés aux communes pour l'euro symbolique.

VI. Créances à un an au plus

Ce poste est essentiellement composé des créances commerciales et des créances relatives aux leasings (partie échéant dans l'année) octroyés aux sociétés de gestion des aéroports. Il est en très forte hausse par rapport au 31/12/2019, essentiellement en raison du montant important des factures à établir (facturation aux sociétés de gestion et subvention sûreté/sécurité à recevoir).

VII. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

La trésorerie disponible est en baisse par rapport au 31 décembre 2019 principalement en raison du moratoire octroyés sur les redevances de BSCA, des retards dans la liquidation des subsides relatifs à la sûreté/sécurité et des importants investissements en cours.

VIII. Comptes de régularisation

Cette rubrique est composée d'une charge à reporter suite à l'acquisition en 2006 d'une swaption destinée à couvrir un emprunt de 80.000.000 d'euros qui a été exercée en novembre 2007 ainsi que de leasings divers et de primes d'assurances.

Des dividendes relatifs à l'année 2019 qui ont été octroyés mais n'avaient pas été versés au 30 juin ont également été comptabilisés.

B. Passif

I. Capital

Le capital a été constitué en plusieurs opérations distinctes :

- Un apport en espèce lors de la constitution de la société à concurrence de 75.000.000 € ;
- Trois augmentations de capital par apport en nature à concurrence de 89.282.000 €, 11.450.000 € et 40.210.095 € ;
- Dix-sept augmentations de capital par apport en espèces pour un montant cumulé de 103.924.000 €.

II. Plus-value de réévaluation

Cette rubrique est composée d'une plus-value actée sur les participations détenues, lesquelles sont désormais valorisées sur base des fonds propres de la société participée au 31 décembre de l'année qui précède.

Une plus-value a également été actée, en 2014, sur les terrains dont la SOWAER est propriétaire sur les plateformes aéroportuaires de Liège et de Charleroi.

La valeur de ces terrains a été alignée sur la valeur estimée par le Comité d'acquisition d'immeubles pour les terrains ayant fait l'objet de l'apport en nature de la Wallonie.

III. Perte reportée

La perte reportée au 31 décembre 2019 a été diminuée par le bénéfice enregistré au cours du premier semestre, à savoir 1.729.445 €, de telle sorte que la perte reportée s'élève maintenant à 73.388.887 €, soit un peu moins de 23 % du capital libéré.

IV. Subsidés en capital

Il s'agit des subsidés en capital octroyés à Liège Airport et qui ont été transférés à la SOWAER en 2002 dans le cadre de la reprise des actifs financés par la Société Régionale Wallonne du Transport.

Les subsidés perçus dans le cadre de l'aménagement des zones économiques (hors voiries destinées à être cédées) sont également comptabilisés dans cette rubrique.

V. Provisions pour risques et charges :

Néant..

VI. Dettes à plus d'un an

Les dettes financières à long terme sont constituées des emprunts contractés pour financer le programme d'investissements de la SOWAER, les emprunts contractés pour financer les immeubles cédés en leasing à Liège Airport et BSCA, ainsi que les emprunts SOWAFINAL.

VII. Dettes à un an au plus

Cette rubrique est composée des dettes financières à plus d'un an échéant dans l'année, des billets de trésorerie émis ainsi que des dettes commerciales, fiscales et sociales. Ce poste connaît une hausse assez importante par rapport au 31 décembre en raison d'émissions importantes de billets de trésorerie.

VIII. Comptes de régularisation

Cette rubrique est essentiellement composée :

- de charges financières à imputer sur l'exercice ;
- de produits à reporter relatifs à des subventions relatives à la sûreté/sécurité qui n'ont pas été consommées au 30 juin et de subsides ZAE ;
- des canons à percevoir comptabilisés en créance à long terme.

- [Le Compte de résultats](#)

I. Ventes et prestations

Le chiffre d'affaires est constitué en grande partie des redevances payées par les sociétés de gestion des aéroports et aérodromes dans le cadre des conventions de services.

Les autres produits d'exploitation sont constitués de la dotation versée par la Wallonie dans le cadre du financement des missions de sûreté et sécurité ainsi que de la refacturation de certains frais pris en charge par la SOWAER.

Ce poste comptabilise également les subsides reçus dans le cadre de l'aménagement des terrains situés en zone d'activité économique sur Liège pour la partie concernant les infrastructures destinées à être cédées (voiries, bassins d'orage, ...).

II. Approvisionnements et marchandises

Ce poste est constitué des acquisitions de terrains et frais d'équipement liés à l'aménagement des zones économiques. Seuls les terrains – et les équipements qui y sont liés – destinés à être cédés aux communes sont désormais comptabilisés dans cette rubrique. Les terrains destinés à être cédés sous forme de bail emphytéotique sont comptabilisés dans les immobilisés.

III. Biens et services divers

Les postes significatifs de cette rubrique sont ceux relatifs aux fournitures diverses, aux travaux d'entretien, aux loyers des bureaux, aux honoraires divers ainsi qu'aux frais d'assurances. On constate une très légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

IV. Rémunérations et charges sociales

Ce poste comprend les rémunérations et charges sociales du personnel de la SOWAER, en ce compris celles des personnes employées dans les cellules SOWAER Environnement.

Ce poste est connaît une légère hausse par rapport au premier semestre 2019.

V. Amortissements

Jusqu'au 31 décembre 2007, la SOWAER pratiquait l'amortissement dégressif sur l'ensemble de ses actifs immobilisés, à l'exception des travaux d'aménagement réalisés au siège social et du matériel roulant qui faisaient tous deux l'objet d'un amortissement linéaire.

Partant du constat que ce type d'amortissement pouvait conduire à acter une dépréciation telle que la valeur résiduelle puisse être inférieure à la valeur économique du bien, le conseil d'administration de la SOWAER a décidé de pratiquer l'amortissement linéaire pour tous les actifs dont l'amortissement a débuté après le 1^{er} janvier 2008.

Il a également décidé d'étendre cette règle aux cinq gros chantiers terminés au cours du deuxième trimestre 2007, à savoir, le terminal passagers, le parking avions et la réfection de la piste à Charleroi, le parking avions et le parc pétrolier à Liège.

Les taux d'amortissement appliqués aux actifs immobilisés sont les suivants :

Infrastructures et bâtiments

- Parkings avions : 3.33%
- Immeubles de bureaux : 3.33%
- Voies d'accès et parkings voitures : 3.33%
- Parkings sous terrains : 5%
- Pistes : 5%

- Bâtiments industriels (dont terminaux passagers) : 5%
- Rénovation de bâtiments : 6.67%
- Parcs pétroliers : 6.67%
- Investissements réalisés au siège social : 11%
- Maisons d'habitation : 5%

Installations et équipements

- Balisages : 10%
- Portakabin : 10%
- Antennes radars : 10%
- Installations de sécurité : 10%
- Fibre optique : 10%
- Aide à la navigation : 6.67%

Mobilier, matériel roulant

- Mobilier et matériel informatique : 20%
- Matériel roulant : 20%

VI. Réductions de valeur

Une réduction de valeur a été actée sur des infrastructures situées en zone d'activité économique et destinées à être cédées pour un euro symbolique à une commune.

VII. Provisions pour risques et charges

Néant.

VIII. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique est essentiellement composée des charges liées au financement des missions de sûreté-sécurité, qui sont prises en charge par Liège Airport et BSCA, ainsi que, dans une moindre mesure, du précompte immobilier.

IX. Produits financiers

Cette rubrique est composée du produit des placements, des dividendes perçus, de la part des subsides en capital affectée aux produits financiers et des intérêts perçus dans le cadre des leasings octroyés à Liège Airport et BSCA. Elle est en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

IX. Charges financières

Les charges financières sont essentiellement générées par les emprunts contractés en vue de financer le programme d'investissements ainsi que par les emprunts contractés en vue du financement des investissements cédés en leasing à Liège Airport et BSCA.

Ce poste connaît une baisse par rapport à 2019 dès lors que les nouveaux emprunts – et plus particulièrement les émissions de billets de trésorerie – ont été contractés à des taux très attractifs.

X. Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 1.729.445 €, en hausse par rapport au résultat du 1^{er} semestre 2019.

- [Droits et engagements hors bilan](#)

Cette rubrique reprend les droits et engagements liés à la gestion des missions déléguées spécifiques pour le compte de la Wallonie.

A. Droits

I. Immobilisations incorporelles

Cette rubrique reprend, pour leur valeur résiduelle, des logiciels informatiques spécifiques à la gestion des mesures environnementales. Le montant s'élève à 38.423 €.

II. Immobilisations corporelles

Ce poste s'élève à 80.155.001 € et représente la valeur résiduelle des immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC ainsi que des sonomètres acquis. Les immeubles ayant été transférés pour l'euro symbolique, ils ont fait l'objet d'une plus-value de réévaluation.

III. Immobilisations financières

Participation dans BSCA détenue pour le compte de la Wallonie et valorisée à 12.345.574 €, sur base du montant des fonds propres de BSCA au 31/12/2019.

IV. Stocks

Cette rubrique reprend la valeur résiduelle des terrains et maisons acquis dans le cadre des mesures d'accompagnement et qui sont destinés à être revendus pour un montant de 853.410 €.

V. Créance à un an au plus

Ce poste reprend une créance sur la Wallonie correspondant à deux tranches de subsides octroyées mais pas encore perçue au 30 juin pour un montant total de 8.164.552 €

VI. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Cette rubrique, dont le montant s'élève à 23.783.887 € reprend les liquidités dont dispose la SOWAER dans le cadre de l'exercice de ses missions déléguées étant entendu que celles-ci sont déposées sur un compte faisant partie de la centralisation de trésorerie de la Région.

VII. Comptes de régularisation

Il s'agit de produits acquis dans le cadre du remboursement par ECETIA du compte de transit pour un montant de 161 € qui s'est opéré après le 30/06/2020.

TOTAL DROITS : 125.341.008 €.

B. Engagements

I. Plus-value de réévaluation sur immobilisations financières

Une plus-value de réévaluation de 10.206.574 € a été actée afin de valoriser les parts de BSCA sur base des fonds propres de cette dernière, de même qu'une plus-value sur les immeubles transférés d'ECETIA et d'IGRETEC.

Le montant total de cette rubrique s'élève à 82.074.273 €.

II. Provision pour risques et charges

Une provision a été actée à concurrence de 875.000 € en vue de faire face à des travaux de démolition d'immeubles.

III. Dettes financières à long terme

Cette rubrique reprenait jusqu'en 2017 les dettes contractées auprès d'ECETIA et d'IGRETEC dans le cadre du rachat des habitations situées dans les zones A' et B' des aéroports de Liège – Bierset et de Charleroi – Gosselies ainsi que des emprunts bancaires à plus d'un an.

Toutes ces dettes ont été reprises par la Région en 2018. Leur montant étant supérieur à la créance qui avait été comptabilisée vis-à-vis de la Région, il subsistait un solde en faveur de celle-ci qu'il a été décidé de comptabiliser dans un compte de dette à long terme, étant entendu que cette dette n'est nullement exigible et pourrait uniquement être récupéré s'il était mis fin aux activités exercées en mission déléguée.

Le montant s'élève à 38.859.795 €.

IV. Dettes un an au plus

Il s'agit des dettes commerciales relatives à l'exercice des missions déléguées par la Wallonie.

Le montant s'élève à 2.123.730 €.

V. Dettes un an au plus

Il s'agit de charges à imputer dans le cadre du remboursement du compte de transit de la SOWAER à ECETIA, lequel a été effectué après le 30/06/2020.

Cette rubrique reprend également le solde non utilisé de la tranche de 51.000.000 € versés par la Région en décembre 2019 en vue de faire face au suivi de la décision de la cour d'appel dans le cadre du litige riverains de l'aéroport de Liège.

Le montant s'élève à 1.408.210 €.

TOTAL ENGAGEMENTS : 125.341.008 €.

5. Résultats prévisionnels au 31 décembre 2020

	<u>31/12/2020 estimé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>Ecart eur</u>	<u>Ecart %</u>
Ventes et prestations	89.088.427	71.185.170	17.903.257	25,2%
Chiffre d'affaires	40.428.067	32.831.721	7.596.346	23,1%
Variation des stocks	790.290	612.114	178.176	29,1%
Production immobilisée	0	0	0	-
Autres produits d'exploitation	42.223.511	37.639.676	4.583.835	12,2%
Produits d'exploitation non récurrents	5.646.559	101.660	5.544.899	5454,4%
Coûts des ventes et prestations	75.597.896	69.457.738	6.140.158	8,8%
Approvisionnements	1.936.346	617.158	1.319.188	213,8%
Services et biens divers	4.759.816	4.178.749	581.067	13,9%
Rémunérations et charges sociales	6.322.170	5.774.769	547.401	9,5%
Amortissements	24.859.338	24.133.075	726.263	3,0%
Réductions de valeurs	1.162.938	239.472	923.466	-
Provisions pour risques et charges	0	0	0	-
Autres charges d'exploitation	36.532.370	33.114.113	3.418.257	10,3%
Charges d'exploitation non récurrentes	24.918	1.400.400	-1.375.482	-98,2%
Résultat d'exploitation	13.490.531	1.727.432	11.763.099	681,0%
Produits financiers	1.972.377	2.282.271	-309.894	-13,6%
Charges financières	5.092.926	5.471.356	-378.430	-6,9%
Résultat courant avant impôts	10.369.982	-1.461.654	11.831.636	-809,5%
Impôt sur le résultat	790.000	2.621.405	-1.831.405	-69,9%
Résultat de l'exercice	9.579.982	-4.083.059	13.663.041	-334,6%

Contacts

SOWAER

Siège social

Namur Office Park

Avenue des Dessus de Lives, 8

5101 NAMUR (LOYERS)

Tél. : 081/32 89 50

Fax : 081/31 35 04

Siège de Liège

SOWAER Environnement Liège

Aéroport de Liège-Bierset

Bâtiment n°50

4460 GRACE HOLLOGNE

N° gratuit : 0800/25 747

Fax : 04/225 83 21

Siège de Charleroi

SOWAER Environnement Charleroi

Rue des Frères Wright, 29

Bâtiment Eole

6041 GOSSELIES

N° gratuit : 0800/90 111

Fax : 071/34 99 89

Liege Airport

Aéroport de Liège-Bierset

Bâtiment 50

4460 GRACE HOLLOGNE

Tél. : 04/234 84 11

BSCA

Rue des Frères Wright, 8
6041 Gosselies
Tél. : 071/25 12 59

SKEYES

Tervuursesteenweg, 303
1820 STEENOKKERZEEL
Tél. : 02/206.21.11

SPW

Direction générale opérationnelle
de la mobilité et des infrastructures
Département de la réglementation et de la régulation des Transports
Direction de la régulation aéroportuaire
Boulevard du Nord, 8
5000 NAMUR
Tél. : 081/77.26.80

**Cabinet du Ministre en charge
de la gestion aéroportuaire wallonne**
Chaussée de Louvain, 2
5000 NAMUR

SA Société wallonne des aéroports

Avenue des Dessus-de-Lives 8
5101 LOYERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE
AU 30 JUIN 2020

En conformité avec l'article 22 § 1^{er} de l'A.R. du 14 octobre 1991, et conformément à notre lettre de mission du 23 septembre 2020, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire au 30 juin 2020 des comptes sociaux de la société anonyme SOWAER, établie sous la base de la réglementation comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 481.213.686,46 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice perte à affecter de 1.729.444,51 EUR.

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Un examen limité des états financiers consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un contrôle plénier effectué visant l'expression d'une assurance raisonnable et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un contrôle permettrait d'identifier.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas identifié d'éléments qui impliqueraient des corrections significatives des états financiers semestriels présentés dans le rapport d'activités au 30 juin 2020, établis conformément à la réglementation comptable applicable en Belgique.

Nous ne pouvons toutefois nous porter garants des prévisions budgétaires pour le semestre en cours.

Ce rapport ne peut être utilisé à d'autres fins et sa diffusion est limitée à l'utilisation projetée dans la lettre de mission.

Fait à Mons, le 30 septembre 2020.

SCPRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"
Représentée par



Bernard ROUSSEAUX
Réviseur d'entreprises associé



Alexis PRUNEAU
Réviseur d'entreprises associé